



PUBLIC  
DIVULGATION SIMULTANÉE

DOCUMENT DU MECANISME INDEPENDANT DE  
CONSULTATION ET INVESTIGATION

**HAÏTI**

**MICI-BID-HA-2017-0114**

**QUATRIÈME RAPPORT SUR LE SUIVI DES ACCORDS DE LA PHASE DE CONSULTATION**

**PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE PRODUCTIVE**

**(HA-L1055, HA-L1076, HA-L1081, HA-L1091)  
(2552/GR-HA, 2779/GR-HA, 3132/GR-HA, 3384/GR-HA, 5390/GR-HA)**

Ce document a été préparé par Marcos Favero, chargé de dossier, et Gastón Aín, Coordinateur de la Phase de Consultation, sous la supervision d'Andrea Repetto Vargas, Directrice du MICI.

Conformément à la Politique d'accès à l'information, ce document est mis à la disposition du public en même temps qu'il est distribué au Conseil d'Administration à titre d'information.



## INDEX

Rapport de Synthèse

|   |      |
|---|------|
| I. Contexte Historique du Dossier.....  | 11   |
| II. Principes Fondamentaux de la Politique du MICI pour le Suivi des Accords..... | 34   |
| III. Mesures Prises au Cours de la Période de Suivi Signalée .....                | 34   |
| IV. Conclusions et Prochaines Étapes .....  | 1112 |

## LIENS ÉLECTRONIQUES

1. Demande Initiale  
<http://www.iadb.org/document.cfm?id=40856184>
2. Dossier MICI-BID-HA-2017-0114  
<https://www.iadb.org/es/mici/detalle-de-la-solicitud?ID=MICI-BID-HA-2017-0114>
3. Rapport de la Phase de Consultation  
<http://www.iadb.org/document.cfm?id=EZSHARE-124330786-1142>
4. Premier Rapport de Suivi des Accords de la Phase de Consultation (2019)  
<https://www.iadb.org/document.cfm?id=EZSHARE-124330786-1308>
5. Deuxième Rapport de Suivi des Accords de la Phase de Consultation (2020)  
<https://www.iadb.org/document.cfm?id=EZSHARE-124330786-2505>
6. Troisième Rapport de Suivi des Accords de la Phase de Consultation (2021)  
<https://www.iadb.org/document.cfm?id=EZSHARE-124330786-2594>
7. Proposition de Financement Non Remboursable pour le Programme d'Infrastructure (HA-L1055)  
<https://www.iadb.org/Document.cfm?id=EZSHARE-422213973-24>
8. Proposition de Financement Non Remboursable pour le Programme d'Infrastructure Productive (HA-L1076)  
<https://www.iadb.org/Document.cfm?id=EZSHARE-1264222835-30>
9. Proposition de Financement Non Remboursable pour le Programme d'Infrastructure Productive II (HA-L1081)  
<https://www.iadb.org/Document.cfm?id=EZSHARE-690984267-22>
10. Proposition de Financement Non Remboursable pour le Programme d'Infrastructure Productive III (HA-L1091)  
<http://www.iadb.org/Document.cfm?id=39273513>
11. Plan d'Action pour le Rétablissement des Moyens de Subsistance  
<https://www.iadb.org/Document.cfm?id=EZSHARE-422213973-89>  
(Uniquement disponible en français)
12. Étude d'Impact Social en Haïti - Programme d'Infrastructure Productive I-IV (HA-L1076, HA-L1081, HA-L1091, HA-1101)  
<http://www.iadb.org/Document.cfm?id=37091614>
13. Étude d'Impact Cumulatif sur l'Environnement - Programme d'Infrastructure Productive I-IV (HA-L1076, HA-L1081, HA-L1091, HA-1101)  
<http://www.iadb.org/Document.cfm?id=39970805>  
(Uniquement disponible en français)
14. Note d'Orientation pour une Gestion Accessible et Sécurisée des Dossiers à Distance  
<https://idbdocs.iadb.org/wsdocs/getdocument.aspx?docnum=EZSHARE-525549286-344>
15. Lignes Directrices pour Faire Face au Risque de Représailles dans le Traitement des Demandes  
<https://idbdocs.iadb.org/wsdocs/getdocument.aspx?docnum=EZSHARE-525549286-336>

## ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

|                                   |  |
|-----------------------------------|--|
| Administration                    | Directeur(s) du Groupe de la BID responsable(s) de l'opération financée par celui-ci ou par la ou les personnes déléguées par eux.   |
| AREDE                             | Action pour la Reforestation et la Défense de l'Environnement  |
| Banque ou BID                     | Banque Interaméricaine de Développement  |
| DGI                               | Direction Générale des Impôts  |
| Conseil                           | Le Conseil d'Administration de la BID  |
| ESS                               | Equipe de l'Environnement, de la Santé et de la Sécurité ou Équipe Environnement, Santé et Sécurité au PIC.  |
| PC                                | Phase de Consultation du MICI  |
| Gouvernement ou GdH               | Gouvernement d'Haïti   |
| <i>Kolektif</i> ou Requérants     | <i>Kolektif Peyizan Viktim Tè Chabé</i>  |
| <i>Komite</i> ou Comité           | Groupe de 10 requérants ayant représenté le <i>Kolektif</i> tout au long du processus MICI.  |
| MEF                               | Ministère de l'Économie et des Finances d'Haïti  |
| MICI ou Mécanisme                 | Mécanisme Indépendant de Consultation et d'Investigation   |
| OSC                               | Organisations de la Société Civile   |
| PAP                               | Personnes Affectées par le Projet  |
| PAR                               | Plan d'Action pour la Compensation et le Rétablissement des Moyens de Subsistance  |
| PIC ou Parc                       | Parc Industriel de Caracol   |
| PITAG                             | « Programme d'Innovation Technologique en Agriculture et Agroforesterie ». Programme financé par la BID mettant en œuvre l'option « Équipement spécialisé et intrants agricoles »  |
| Politique MICI                    | La politique approuvée par le Conseil d'Administration de la BID en décembre 2014 et mise à jour le 14 avril 2021, qui régit le fonctionnement du MICI pour les demandes liées aux opérations financées par la BID ou le Fonds Multilatéral d'Investissement (Document MI-47-8). |
| Unité Technique d'Exécution (UTE) | Unité Technique d'Exécution du Ministère de l'Économie et des Finances   |

## RAPPORT DE SYNTHÈSE

Le Programme d'Infrastructures Productives vise à renforcer le développement du secteur privé dans le nord d'Haïti à travers la construction et l'exploitation du Parc Industriel de Caracol (PIC). Le PIC couvre une superficie approximative de 246 hectares et est situé dans la commune de Caracol près de Trou du Nord, Terrier Rouge et Limonade dans le département du Nord-Est d'Haïti.

La Banque Interaméricaine de Développement soutient le projet par le biais de cinq opérations de financements non remboursables (HA-L1055, HA-L1076, HA-L1081, HA-L1091 et HA-L1143) et de diverses coopérations techniques. Le Programme d'infrastructure (HA-L1055), la première opération non remboursable, a été approuvé par le Conseil d'administration le 25 juillet 2011. L'opération a financé : (i) l'infrastructure initiale du Parc comprenant la clôture d'enceinte, la station d'épuration, la station temporaire de traitement des eaux et les installations de gestion des déchets, (ii) quatre bâtiments industriels, (iii) un bâtiment administratif, (iv) des études sociales et environnementales, ainsi que les mesures d'atténuation, et (v) le Plan de compensation et de rétablissement des moyens de subsistance pour les personnes affectées par le projet (PAP). Une partie du financement de ce dernier volet fait également partie de l'opération HA-L1076. L'opération la plus récente (HA-L1143) a été approuvée par le Conseil d'Administration de la BID le 3 novembre 2021 et a pour objectifs spécifiques (i) le renforcement de la gestion du PIC de manière durable et conforme aux normes internationales, (ii) l'expansion des infrastructures par la construction de bâtiments résilients au climat et écologiquement efficaces, et (iii) améliorer la préparation de la main-d'œuvre en favorisant le développement des compétences et en favorisant un milieu de travail sûr et inclusif.

Le 12 janvier 2017, le MICI a reçu une demande de la part du *Kolektif Peyizan Viktim Tè Chabé*, qui bénéficie du soutien de trois organisations de la société civile : *Accountability Counsel*, *ActionAid Haïti* et *AREDE*. Le *Kolektif* est composé d'environ 422 familles qui ont cultivé la terre dans la région où le PIC a été construit. Bien qu'ils aient reçu une compensation ultérieure, consistant en des paiements transitoires et d'un paiement final, les requérants soulignent que cette mesure ne leur a pas permis de restaurer leurs moyens de subsistance. De même, ils soulignent qu'ils n'étaient pas conscients des impacts environnementaux que le Programme pourrait générer, notamment ceux liés à la contamination de la rivière Trou-du-Nord et de l'air dans les secteurs du site du projet, et en ce qui concerne la gestion des déchets solides.

La demande a été déclarée admissible le 23 mars 2017. Le 14 juin de la même année, le processus de phase de consultation du MICI a commencé, et s'est terminé par un accord confidentiel signé le 8 décembre 2018. L'accord comprend des mesures correctives pour la restauration des moyens de subsistance des PAP. D'une part, un membre de chaque ménage affecté aurait la possibilité d'accéder à un emploi dans le PIC précédé d'une formation technique. D'autre part, un deuxième membre du ménage affecté pourrait choisir l'une des options supplémentaires suivantes : accès à la terre et appui technique (« Accès à la terre »); équipement spécialisé et intrants agricoles (« équipements spécialisés »); programme de graduation pour les plus vulnérables axé sur le développement des petites entreprises et l'accès au microcrédit (« Programme de Graduation ») et bourse d'un an pour la formation professionnelle (« Formation Professionnelle »). De plus, la bourse comprend des dispositions relatives à l'accès à l'information sur les aspects sociaux et

---

<sup>1</sup> En 2015, le Conseil d'Administration de la BID avait approuvé l'opération HA-L1101 en faveur du Parc Industriel de Caracol. Cependant, elle a été annulée en 2019.

environnementaux du Programme. À la demande des Parties, le Mécanisme effectue un travail de suivi et facilite les réunions de suivi entre les Parties dont l'objectif est d'analyser l'état du respect des dispositions et de résoudre les problèmes ou défis qui surviennent au cours de la mise en œuvre de l'accord.

Le présent rapport couvre la quatrième année de la phase de suivi qui couvre la période d'avril 2022 à avril 2023. Cinq réunions du Comité de suivi facilitées par le MICI ont eu lieu au cours de cette période. En raison de l'insécurité dans le pays et des défis logistiques qu'elle entraîne, quatre des cinq sessions se sont déroulées par vidéoconférence assurant la participation des requérants par téléphone. Le Mécanisme s'est efforcé, dans la mesure du possible, de relever les défis technologiques et de communication afin d'assurer la participation effective de toutes les Parties. De plus, il a fourni des services d'interprétation français-créole-français. En outre, le MICI a maintenu un contact permanent avec les Parties dans le cadre de réunions bilatérales afin d'évaluer conjointement les progrès accomplis dans le respect des engagements.

Au cours de la quatrième année de suivi, le MICI a pris note de l'achèvement du programme « Formation professionnelle » et du programme « Équipes spécialisées », et a enregistré des progrès significatifs dans le volet « Accès à la terre ». En outre, le Mécanisme a noté qu'au cours de la période considérée, 18 PAP avaient eu accès à des terres, 26 à du matériel spécialisé et 2 avaient achevé leur année de formation professionnelle. En outre, le MICI a noté que l'UTE a partagé avec les requérants son premier rapport sur les mesures visant à atténuer les impacts sociaux et environnementaux du PIC.

En ce qui concerne la composante « Accès à la terre », le Mécanisme met l'accent sur la livraison de terres privées aux demandeurs devant le MICI, une avancée sans précédent compte tenu de la complexité historique de la question dans le pays, telle qu'attestée par de multiples études de cas et universitaires. La feuille de route convenue lors de la plénière du 12 avril 2023 augmente la possibilité de mettre en œuvre cette composante d'une énorme complexité et offre une prévisibilité dans le temps, en plus de garantir que les PAP qui ne terminent pas le processus d'accès à la terre dans les délais impartis puissent être intégrés au deuxième cycle du « Programme de Graduation » ou avoir accès à des « Équipements Spécialisés ».

Cependant, le MICI n'a relevé aucun progrès dans le volet « Accès à l'emploi ». La situation socio-économique et l'insécurité dans le pays ont affecté la capacité à générer des emplois dans le Parc. En février 2023, la plus grande entreprise opérant dans le PIC a annoncé la réduction de ses opérations et de ses effectifs, et selon les conseillers des requérants, au cours du même mois, au moins 17 PAP ont perdu leur emploi dans le Parc. Compte tenu de la complexité de la mise en œuvre de cette composante, et à la demande de *Kolektif*, la Banque et l'UTE proposeront une troisième formation à la coupe et à la couture pour un maximum de 100 PAP. Ce cours aura lieu au second semestre 2023 et visera à contribuer à faciliter l'accès à l'emploi pour les PAP.

Les taux de réalisation de l'accord cumulés à ce jour sont de 19 % dans le volet « Accès à l'Emploi », 33 % dans le volet « Accès à la Terre », 100 % dans le volet « Équipements Spécialisés », 89 % dans le volet « Programme de Graduation » et 100 % dans le volet « Formation Professionnelle ».

Le Mécanisme souligne les efforts et la flexibilité du groupe de requérants et des fonctionnaires de l'UTE et de la BID, qui ont joué un rôle central pour assurer les progrès réalisés dans certaines des composantes de l'accord. Cependant, le MICI souligne l'importance de garantir l'accès à des informations opportunes, précises et détaillées sur le suivi des PAP et leurs options dans le cadre de la restitution de leurs moyens de

subsistance. En outre, le MICI considère qu'il est essentiel de renforcer les mécanismes de communication au sein du groupe des requérants, et du groupe avec la BID et l'UTE.

Au cours de l'année 2023, le MICI poursuivra les activités de suivi en organisant et en animant des sessions virtuelles du Comité de Suivi. Si les conditions de sécurité du pays le permettent et que le Mécanisme le juge nécessaire, le MICI effectuera une mission à Caracol au cours du second semestre 2023 afin d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord. Le Mécanisme fournira un appui en temps opportun aux Parties selon les besoins et continuera d'évaluer les conditions qui pourraient conduire à des fragilités dans le processus. En décembre 2023, le cinquième et dernier rapport annuel de suivi sera publié, rendant compte des différentes mesures prises et des progrès réalisés. Selon le paragraphe 35 de la politique du MICI, la période de suivi des accords conclus ne dépassera pas 5 ans à compter de la signature de l'accord. Comme établi dans les lignes directrices de la phase de consultation, le MICI préparera un rapport de suivi final détaillant la conformité totale ou partielle aux accords et, une fois divulgué, finalisera le traitement du dossier.

## I. CONTEXTE HISTORIQUE DU DOSSIER

- 1.1 Le « Programme d’Infrastructure Productive » vise à renforcer le développement du secteur privé dans le nord d’Haïti à travers la construction et l’exploitation du parc industriel de Caracol. Le PIC couvre une superficie approximative de 246 hectares et est situé dans la commune de Caracol près de Trou du Nord, Terrier Rouge et Limonade dans le département du Nord-Est d’Haïti.
- 1.2 La BID finance le Programme par le biais de cinq opérations de financement non remboursables (HA-L1055, HA-L1076, HA-L1081, HA-L1091 et HA-L1143) et de diverses coopérations techniques. La dernière opération, <sup>2</sup>[HA-L1143](#) « Programme d’infrastructure productive V », à l’appui du PIC, a été approuvée par le Conseil d’Administration le 3 novembre 2021.
- 1.3 Le Programme d’Infrastructure (HA-L1055), la première opération d’investissement non remboursable en appui au PIC, a été approuvé par le Conseil d’Administration le 25 juillet 2011. L’opération a financé : (i) l’infrastructure initiale du Parc, y compris la clôture d’enceinte, la station d’épuration, la station temporaire de traitement des eaux et les installations de gestion des déchets, (ii) quatre bâtiments industriels, (iii) un bâtiment administratif, (iv) des études sociales et environnementales, ainsi que des mesures d’atténuation, et (v) le plan de compensation et de restauration des moyens de subsistance des personnes affectées par le projet. Une partie du financement de ce dernier volet fait également partie de l’opération HA-L1076.
- 1.4 Le 12 janvier 2017, le MICI a reçu une demande du *Kolektif Peyizan Viktim Tè Chabé*, qui a le soutien de trois organisations de la société civile : *Accountability Counsel*, *Action Aid Haiti* et *AREDE*. Le *Kolektif* est composé d’environ 422 familles qui cultivaient la terre dans la zone où le PIC a été construit. Les requérants allèguent que l’installation inopinée de la clôture délimitant le terrain où le PIC a été construit les a empêchés d’accéder aux parcelles de terrain qui constituaient leur gagne-pain. Bien qu’ils aient reçu par la suite une indemnisation – sous la forme de paiements transitoires et d’un paiement final – les requérants ont déclaré que cette mesure ne leur permettait pas de rétablir leurs moyens de subsistance. Ils ont également souligné qu’ils n’étaient pas conscients des impacts environnementaux que le Programme pourrait générer, en particulier ceux liés à la pollution de la rivière Trou-du-Nord et de l’air dans les sites du projet, ainsi qu’à la gestion des déchets solides.
- 1.5 La demande a été déclarée admissible le 23 mars 2017. Le 14 juin 2017, après une évaluation de la faisabilité de la réalisation d’un processus de dialogue, le processus de la phase de consultation du MICI a commencé. Selon la politique du MICI-BID, un processus de PC a une durée maximale de 12 mois. Dans ce cas, le Conseil d’Administration de la BID a approuvé une prolongation de six mois de la période susmentionnée, qui a pris fin le 14 décembre 2018.
- 1.6 Au cours de la phase de consultation, le MICI a convoqué et facilité six cycles de dialogue structuré, en assurant le suivi des sujets prédéfinis par les Parties à l’ordre du jour et en utilisant une méthodologie convenue au début du processus. À la suite des six cycles, les parties ont conclu 19 accords partiels immédiatement exécutoires et, le 8 décembre 2018, elles ont signé l’accord final. Cet accord comprend des mesures correctives pour la restauration des moyens de

---

<sup>2</sup> En 2015, le Conseil d’administration de la BID avait approuvé l’opération HA-L1101 en faveur du Parc Industriel de Caracol. Cependant, elle a été annulée en 2019.

subsistance des personnes affectées par le projet (PAP). D'une part, un membre du ménage affecté aurait la priorité pour accéder à un emploi dans le PIC précédé d'une formation technique. D'autre part, un autre membre du ménage affecté pourrait choisir l'une des options suivantes : accès à la terre et à l'appui technique (« Accès à la Terre ») pour un maximum de 100 PAP ; équipements spécialisés et intrants agricoles (« Équipements Spécialisés ») ; programme de graduation pour les plus vulnérables axé sur le développement des petites entreprises et l'accès au microcrédit (« Programme de Graduation »), et la formation professionnelle. De plus, l'accord comprend des dispositions relatives à l'accès à l'information sur les aspects sociaux et environnementaux du Programme. Le 5 octobre 2021, les Parties ont signé un avenant à l'accord permettant aux PAP d'accéder aux terres publiques dans le cadre de l'option « Accès à la Terre » des mesures correctives supplémentaires.

- 1.7 En ce qui concerne la structure de suivi des engagements pris, les Parties ont convenu de créer un Comité de Suivi composé de trois représentants des requérants, d'un représentant de la Direction de la BID et d'un représentant de l'UTE. En outre, les Parties ont demandé la participation du MICI à la surveillance. Le MICI facilite les sessions du Comité de Suivi par l'intermédiaire de Julián Portilla, membre de la liste des experts en facilitation du Mécanisme, qui remplit ce rôle depuis l'évaluation initiale des conditions.
- 1.8 Conformément au paragraphe 34 de la politique du MICI-BID, les Parties ont convenu que les modalités de l'accord conclu, le plan et le calendrier de suivi seraient confidentiels. Le document de suivi présenté par le MICI au Conseil d'Administration de la BID a été approuvé selon une procédure d'approbation tacite le 2 février 2019.
- 1.9 En janvier 2020, le MICI a publié le premier rapport de suivi des accords couvrant la période de janvier à décembre 2019. Au cours de cette période, le Mécanisme a constaté que l'UTE et l'Administration avaient achevé le processus d'examen des indemnités versées et respecté la date limite fixée pour la distribution des kits scolaires. Toutefois, le MICI a enregistré des progrès limités en ce qui concerne les composantes « Accès à l'Emploi » et les options d'appui supplémentaires (accès à la terre, matériel agricole spécialisé, programme de graduation pour les petites entreprises et formation professionnelle). En ce qui concerne l'emploi au PIC, à la fin de 2019, seulement 12% des personnes inscrites avaient été embauchées. En ce qui concerne les options supplémentaires, en décembre 2019, la mise en œuvre formelle de l'une d'entre elles n'avait pas commencé. Le MICI a rencontré des difficultés de la part des requérants pour se conformer aux conditions établies dans l'accord pour la sélection d'options supplémentaires, ainsi que des démarches administratives au sein de la BID et de l'UTE qui ont pris plus de temps que prévu initialement.
- 1.10 En février 2021, le MICI a publié le deuxième rapport de suivi de l'accord couvrant la période de janvier à décembre 2020. Au cours de cette période, le Mécanisme a noté que dans la composante « Accès à l'Emploi », 12 % des PAP enregistrés avaient eu accès à un emploi au PIC depuis la signature de l'accord. Cependant, 15 PAP n'ont pas continué à travailler dans le Parc. L'UTE et la BID ont pris des dispositions pour utiliser le Centre de Formation PIC pour former des PAP, contribuant ainsi à faciliter l'accès à l'emploi de 69 candidats. De même, le MICI a enregistré une avance de 70% dans la mise en œuvre des « Équipements Spécialisées » et le début de la mise en œuvre du « Programme de Graduation ». En ce qui concerne la composante « Accès

à la Terre », le MICI n'a pas observé de progrès en termes de résultats et a rencontré des difficultés pour obtenir des informations détaillées sur les étapes à suivre pour mener à bien les transferts des titres de propriété. Le Mécanisme a détecté que le retard dans la mise en œuvre des engagements inclus dans l'accord était le résultat de retards causés par des processus administratifs au sein de la Direction de la BID, des retards dans les procédures et les processus en charge de l'Unité d'Exécution Technique, et des problèmes de communication et de mobilisation au sein du groupe de requérants.

- 1.11 En avril 2022, le MICI a publié le troisième rapport de suivi des accords couvrant la période de janvier 2021 à mars 2022. Au cours de cette période, le Mécanisme a noté que 19 % des PAP enregistrés avaient eu accès à un emploi dans le PIC depuis la signature de l'accord. Dans la continuité de ce qui a été fait au second semestre 2020, l'UTE et la BID ont pris des mesures pour utiliser le Centre de Formation du PIC pour former un deuxième groupe au début de 2021, contribuant ainsi à faciliter l'accès à l'emploi de 34 candidats. Le Mécanisme a réalisé des progrès tangibles en ce qui concerne les options « Accès à l'Emploi », « Accès à la Terre », « Programme de Graduation » et « Formation Professionnelle », où 25 PAP ont accédé à l'emploi, 11 à des terres, 172 à un programme de Graduation et 2 à une formation professionnelle. Toutefois, le MICI a noté des progrès limités dans la composante « Équipement Spécialisé », où 13 puits en difficulté ont été réparés, mais aucune motopompe n'a été livrée et aucun nouveau puits n'a été foré. De même, le Mécanisme a enregistré un niveau cumulé de mise en œuvre de 11% dans « Accès à la Terre », 70% dans « Équipements Spécialisés », 91% dans « Programme de Graduation » et 66% dans le volet « Formation Professionnelle ». Le MICI a détecté que le contexte sociopolitique complexe, les conditions de sécurité fragiles et l'incidence des catastrophes naturelles ont entravé l'avancement des procédures et des processus, ainsi que la communication avec les requérants.
- 1.12 Le contexte du cas MICI-BID-HA-2017-0114 et la documentation publique préparée dans le cadre du processus peuvent être consultés dans le [dossier](#) du registre public du MICI.<sup>3</sup>

## **II. PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA POLITIQUE DU MICI POUR LE SUIVI DES ACCORDS**

- 2.1 Le paragraphe 35 de la Politique du MICI (MI-47-8) stipule que, si les Parties sont parvenues à un accord dans le cadre du Processus de la Phase de Consultation, le Mécanisme élaborera avec elles un plan et un calendrier de suivi de l'accord conclu, le cas échéant. La durée d'un tel plan ne peut excéder 5 ans.
- 2.2 Conformément au paragraphe 35 de la Politique du MCI, le Mécanisme doit soumettre au Conseil, sur une base annuelle, un rapport de suivi à titre d'information.

## **III. ACTIONS MENÉES AU COURS DE LA PÉRIODE DE SUIVI SIGNALÉE**

- 3.1 Les contacts en personne et les missions sur les sites du projet sont essentiels au développement des activités de la Phase de Consultation à toutes les étapes. Toutefois, compte tenu des restrictions causées par la situation d'insécurité dans le pays, des mesures d'adaptation ont été

---

<sup>3</sup> Les documents publics de ce dossier sont accessibles à partir de la section des liens électroniques.

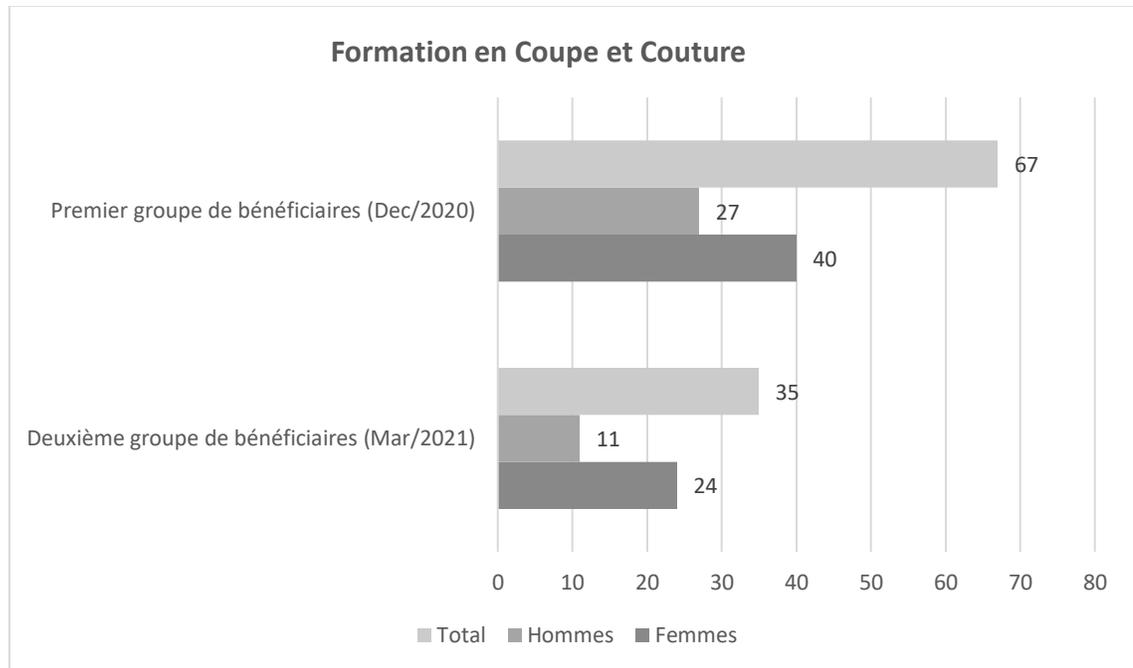
prises en œuvre pour limiter autant que possible l'impact sur les travaux de suivi au cours de la quatrième année de suivi (avril 2022 à avril 2023), par le biais de réunions virtuelles et de communications asynchrones. La mission de terrain que le Mécanisme avait prévue pour novembre 2022 a dû être reportée à plusieurs reprises en raison des conditions de sécurité dans le pays, pour finalement avoir lieu en avril 2023. Pour cette raison, la période de suivi de ce rapport comprend le mois d'avril 2023, afin de prendre en compte les résultats présentés lors de la mission. Les activités menées au cours de la quatrième année de suivi sont décrites ci-dessous :

- 3.2 **Missions de Suivi.** En avril 2023, le Mécanisme a effectué une mission de suivi sur le terrain. Au cours de la mission, le MICI a tenu des réunions bilatérales et plénières avec le groupe des requérants et leurs conseillers, la BID et l'Unité Technique d'Exécution (UTE).
- 3.3 **Réunions Bilatérales et Réunions du Comité de Suivi.** Outre les réunions qui ont eu lieu dans le cadre de la mission de suivi, le Mécanisme a facilité, virtuellement, quinze réunions bilatérales avec les Parties et quatre sessions du Comité de Suivi, assurant la participation virtuelle de la Direction de la BID, de l'UTE, des Représentants du Groupe de Requérants et de leurs Conseillers. Comme la plupart des requérants n'ont pas accès à des ordinateurs ou à une connexion Internet stable, ils ont participé à des réunions virtuelles par téléphone. Le MICI a également assuré l'interprétation français-créole-français. Toutes les sessions du Comité de Suivi ont été précédées de séances préparatoires avec chaque Partie, avec la participation du Facilitateur, du Coordonnateur de la Phase de Consultation, le Chargé du Dossier et de l'Assistant de la Phase de Consultation.
- 3.4 **Contact régulier du MICI avec les parties et les acteurs concernés.** Au cours de la période observée, le MICI a maintenu des contacts hebdomadaires avec chaque Partie par le biais d'appels téléphoniques, de messages WhatsApp et de courriers électroniques. Le Mécanisme a également facilité différentes réunions à la demande des Parties, selon les besoins. Dans le cadre de ces échanges, le MICI a profité de l'occasion pour connaître les perspectives de chaque Partie concernant l'état d'avancement du respect des accords, identifier les défis à relever pour mettre en œuvre les activités convenues et proposer des actions potentielles pour y remédier.
- 3.5 En outre, le MICI a été en contact permanent avec le représentant haïtien au Conseil d'Administration et d'autres Directeurs qui ont exprimé leur intérêt, ainsi qu'avec la Représentation de la BID en Haïti et l'équipe du projet afin de les tenir informés en permanence de l'état d'avancement du dossier.
- 3.6 **Suivi des événements médiatiques et pertinents.** Au cours de la période observée, le MICI a procédé à une surveillance périodique des médias, des réseaux sociaux, des portails électroniques et des événements afin d'identifier les informations contextuelles pertinentes qui pourraient entraîner des conséquences sur le suivi des activités convenues.
- 3.7 **État de Conformité.** En avril 2023, les observations suivantes ont été faites :
- 3.8 Accès à l'emploi dans le PIC précédé d'une formation technique (Accès à l'Emploi). Il n'existe aucune trace d'un PAP ayant accédé à un emploi au cours de la période visée par le présent rapport. De même, 70 PAP ont eu accès à l'emploi depuis la signature de l'Accord, ce qui

représente 19 % des 375 PAP. Ce nombre est composé de 45 PAP qui ont accédé à l'emploi en 2019 et 2020, et de 25 PAP en 2021.

- 3.9 Afin de faire avancer ce volet de l'accord et de faciliter l'accès à l'emploi des PAP, l'UTE et la BID ont offert une formation de 8 semaines en couture à deux groupes de PAP. La formation du premier groupe a concerné 67 PAP et s'est achevée en décembre 2020, et la formation du second groupe a concerné 35 PAP et s'est achevée en mars 2021. Les 25 PAP qui ont trouvé un emploi en 2021 font partie du premier groupe formé.

**Graphique 1. Composition des deux groupes de bénéficiaires dans la formation en Coupe et Couture**

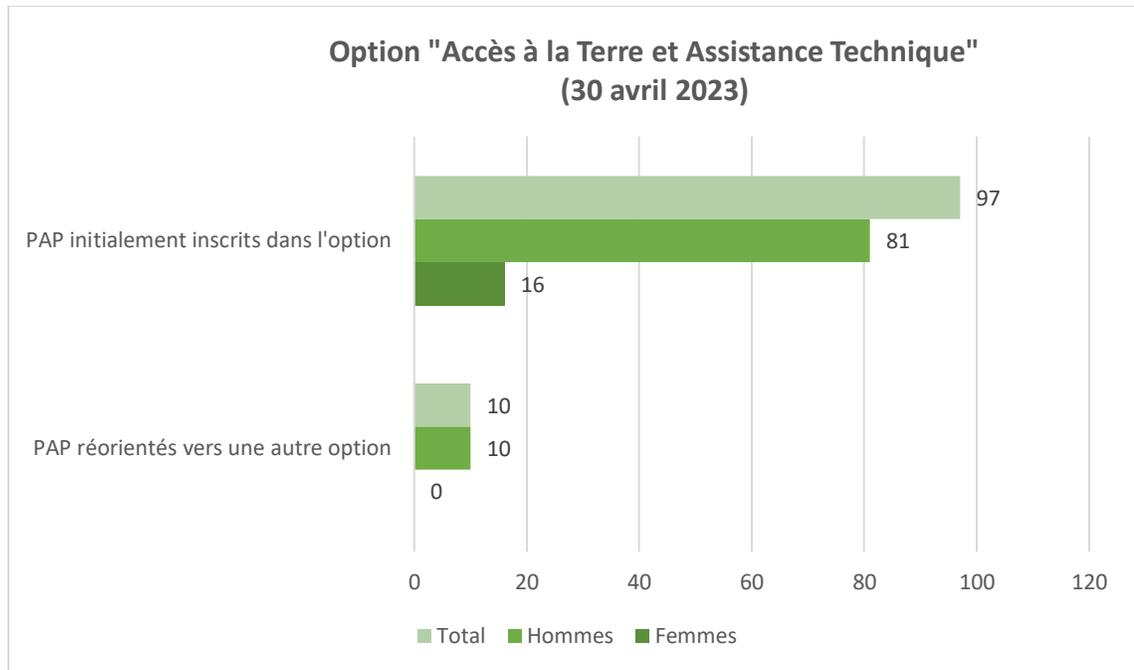


- 3.10 Le *Komité* a demandé qu'une formation soit dispensée à un troisième groupe de PAP, dans le but d'améliorer leur employabilité. La Banque et l'UTE ont accédé à cette demande et ont fait savoir qu'elles organiseraient une troisième formation pour un groupe de 100 PAP au cours du second semestre 2023.
- 3.11 Le Mécanisme a enregistré différentes perceptions concernant cette composante. Les requérants et leurs conseillers ont indiqué que la Banque et l'UTE auraient pu jouer un rôle plus actif dans le soutien des PAP dans « l'accès à l'emploi ». Selon une communication officielle avec la Banque le 28 avril 2023, la BID a organisé plusieurs réunions avec les entreprises du PIC pour faciliter le processus d'accès à l'emploi. Selon la BID, les entreprises ont indiqué que les principales raisons pour lesquelles elles n'ont pas embauché un plus grand nombre de PAP sont le manque de capacité de base et le manque d'intérêt. Dans la même communication, Direction a indiqué qu'elle avait constamment insisté auprès du *Kolektif* sur l'importance de présenter des candidats qui répondent aux caractéristiques minimales pour être éligibles dans cette composante, et a expliqué les critères d'éligibilité.
- 3.12 Mesures correctives supplémentaires pour le rétablissement des moyens de subsistance. Le processus permettant aux PAP de choisir l'option de préférence a débuté en mars 2019 avec six

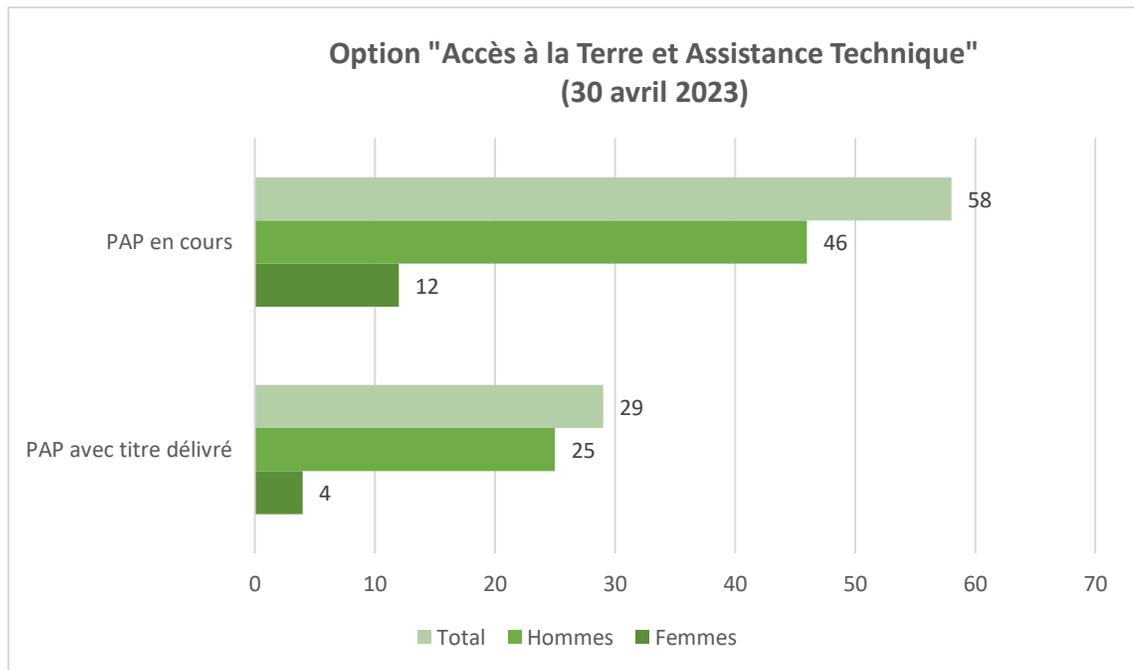
séances d'information et de sélection organisées par l'UTE et la Direction de la BID. Pour le processus de sélection de l'option « Accès à la Terre », l'UTE, avec le soutien de la BID, a organisé plusieurs sessions supplémentaires entre avril et juillet 2019, et le processus a été finalisé en octobre 2019. Au cours de la quatrième année de suivi, couvrant la période d'avril 2022 à avril 2023, le MICI a enregistré l'état de mise en œuvre suivant :

- 3.13 *Accès à la Terre et Appui Technique (Accès à la terre)* : Selon un rapport de l'UTE daté du 24 avril 2023, 18 PAP ont eu accès à la terre en 2022, 3 par l'acquisition d'une parcelle de terre privé, et 15 par l'obtention de l'enregistrement des droits de location et des droits d'utilisation des terres de l'État haïtien. En outre, 29 PAP ont eu accès à des terres depuis la signature de l'Accord, ce qui représente 33% des PAP encore enregistrés dans cette option.
- 3.14 Cependant, un PAP ayant reçu de l'État haïtien l'enregistrement des droits de location et d'utilisation de la terre a été empêché de prendre possession de la parcelle par un voisin. Selon un rapport de l'UTE daté du 13 février 2023, une audience a été programmée en décembre pour résoudre le problème, mais le PAP ne s'est pas présenté. L'UTE et les conseillers des requérants continuent de travailler pour aider le PAP à résoudre la situation.
- 3.15 Lors de la séance plénière tenue le 12 avril 2023 dans le cadre de la mission du MICI en Haïti, les Parties ont convenu d'une feuille de route pour la réalisation de cette composante. À cet égard, 10 PAP qui n'avaient pas soumis de documents requis pour initier le processus d'accès à la terre jusqu'à présent ont été retirés de cette option, et auront la possibilité de participer au deuxième cycle du " Programme de Graduation " ou à l'option d'accès aux " Équipements Spécialisés ". Les parties ont également convenu que les PAP restantes qui n'ont pas obtenu l'accès à la terre d'ici août 2023 auront la possibilité de participer à l'une des deux options mentionnées ci-dessus.
- 3.16 Selon le rapport de l'UTE daté du 24 avril 2023, sur les 97 PAP initialement inscrites dans cette option, 10 n'ont envoyé aucun document et ont été retirés de cette option. Sur les parcelles identifiées par les 87 PAP restantes, 29 titres ont déjà été délivrés, 22 dossiers sont incomplets, 24 parcelles sont en cours d'arpentage et 4 titres fonciers privés sont en cours d'analyse à la DGI. Les 8 autres parcelles identifiées sont dans des situations particulière.

**Graphique 2. PAP inscrites à l'option « Accès à la Terre et Assistance Technique » à compter du 30 avril 2023**



**Graphique 3. État de conformité de l'option « Accès à la Terre et Assistance Technique » au 30 avril 2023**

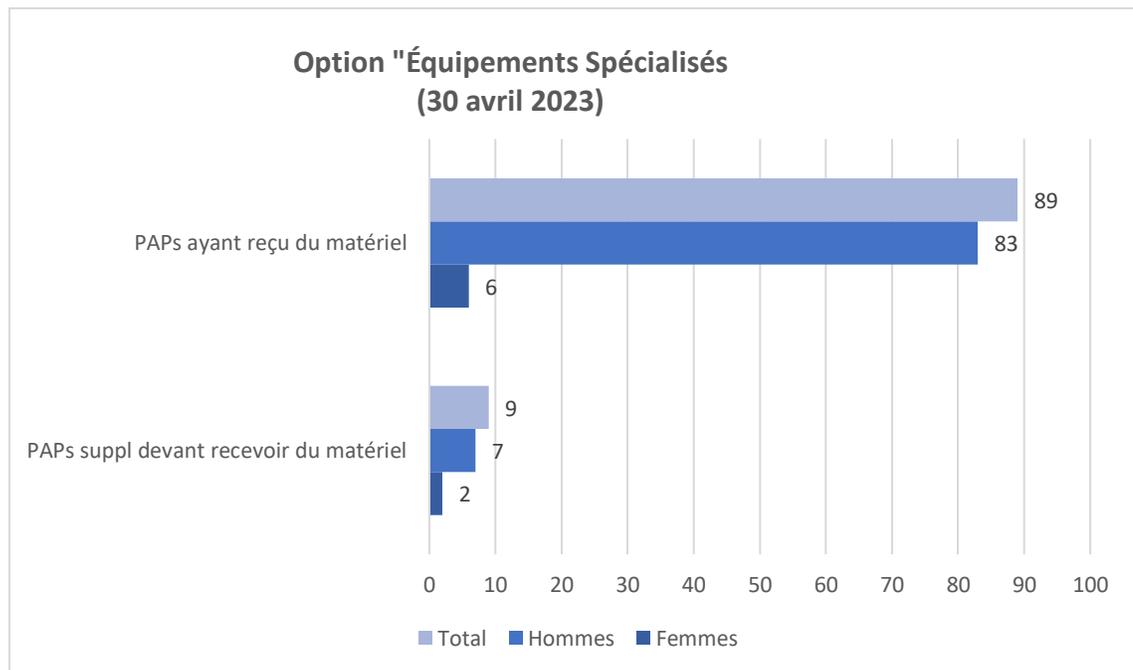


3.17 *Équipement Spécialisé et Intrants Agricoles (Équipements Spécialisés)* : En avril 2022, les équipements ont été distribués à 26 PAP et leur installation a commencé. En avril 2023, le programme de mise en œuvre de cette composante est achevé, et comme prévu au début du programme, 89 PAP ont reçu des motopompes d'irrigation et des puits forés sur leurs propriétés.

3.18 Selon le rapport final de l'équipe de PITAG sur cette composante, certains bénéficiaires n'ont pas pu être retrouvés en raison de décès ou de migration. Pour relever ce défi, l'UTE, l'équipe de PITAG et le *Kolektif* ont travaillé ensemble pour identifier d'autres bénéficiaires, et le *Kolektif* a soumis une autre liste pour compléter les 89 bénéficiaires. Une autre difficulté rencontrée dans la mise en œuvre du programme a été l'abaissement de la nappe phréatique, qui entraîne une baisse du niveau de l'eau dans les puits. Selon le même rapport, l'équipe du programme chargée de la mise en œuvre de cette option a pris les mesures nécessaires garantir la profondeur adéquate dans le forage des puits.

3.19 Selon les conseillers des requérants, il y a 9 PAP qui avaient choisi l'option « Équipements Spécialisés » et qui ne figuraient pas sur la liste des 89 bénéficiaires du programme. La Direction de la BID et l'UTE ont souligné que la liste des 89 PAP a été proposée par le *Kolektif*, et que l'absence des 9 PAP mentionnés dans cette liste suggère qu'ils n'ont pas été trouvés par l'équipe PITAG et que le *Kolektif* a donc ajouté d'autres noms. Cependant, la Banque et l'UTE se sont engagées à distribuer du matériel et à procéder au forage des puits pour ces 9 PAP.

**Graphique 4. État de conformité de l'option « Équipements Spécialisés » au 30 avril 2023**



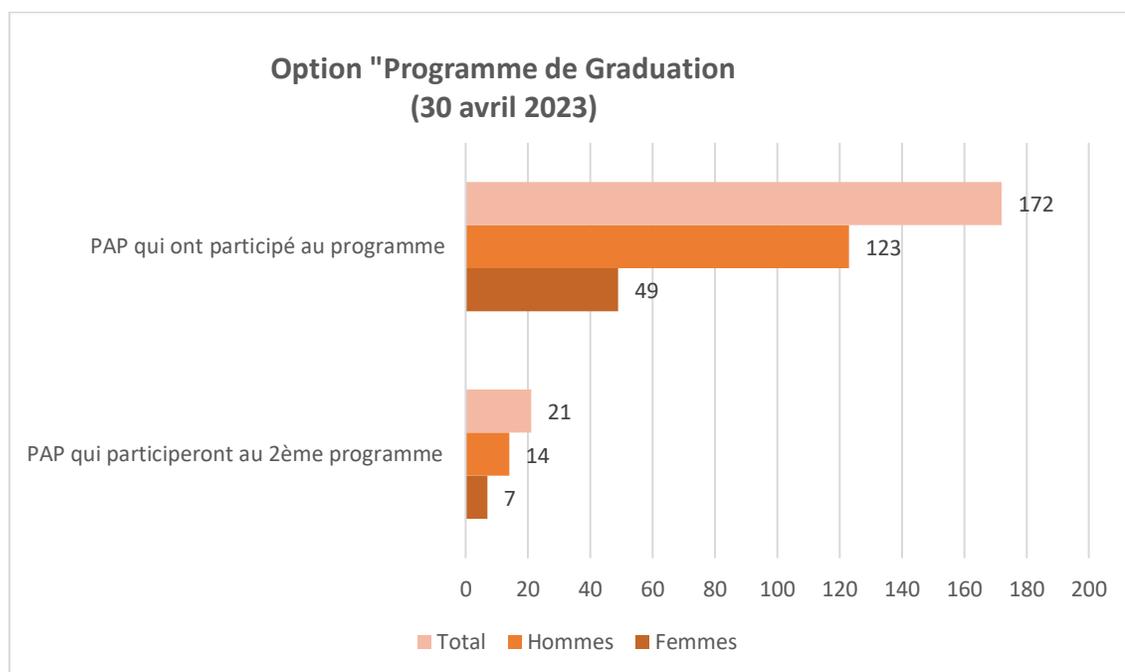
3.20 *Programme de Graduation pour les plus vulnérables axé sur le développement des petites entreprises et l'accès au microcrédit (Programme de Graduation)* : Cette composante met l'accent sur la formation pour la création de petites entreprises et vise à ce que les bénéficiaires puissent accéder à des microcrédits une fois leur formation achevée. Le programme comprend un montant pour chaque bénéficiaire orienté vers l'acquisition d'un actif initial. De plus, cette composante facilite l'accès des PAP aux services de santé.

3.21 Le programme s'est achevé en avril 2022 et 172 PAP y ont participé. Selon un rapport publié par *Sonje Ayiti*, une organisation spécialisée qui met en œuvre cette option, le programme a reçu des commentaires positifs de la part des PAP. Les conseillers des requérants ont noté que le

programme avait été bien accueilli par les PAP, mais ont fait remarquer que les défis structurels du pays ont rendu difficile la stabilité des petites entreprises des PAP, notamment l'inflation, l'insécurité et le manque d'activité économique.

3.22 Selon les conseillers des requérants, il y a encore 21 PAP inscrites dans ce volet qui n'ont pas été inclus dans le programme de graduation. Dans une communication datée du 29 avril 2023, l'UTE a indiqué qu'elle est en train de négocier avec *Sonje Ayiti* pour la réalisation d'un deuxième programme de graduation pour 25 PAP, et que la capacité du programme sera augmentée en juillet 2023 pour intégrer les PAP provenant de l'option « Accès à la Terre ».

**Graphique 5. État de conformité de l'option « Programme de Graduation » au 30 avril 2023**

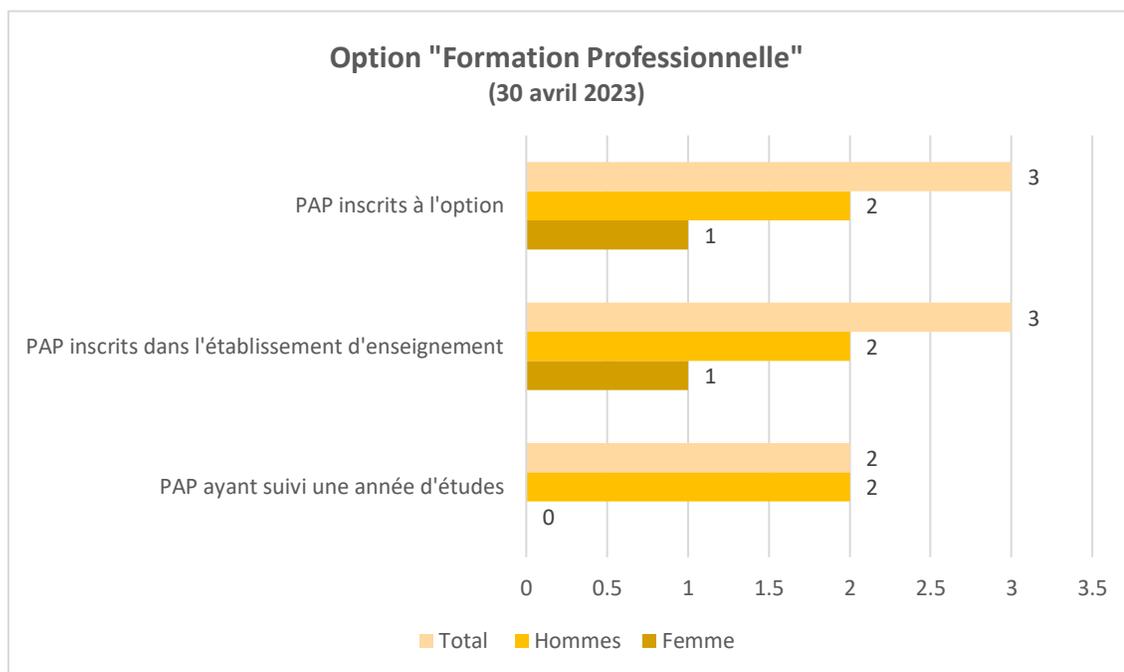


3.23 *Formation Professionnelle* : Selon une communication officielle de la BID en date du 28 avril 2023, 2 PAP ont terminé une année d'études, une en comptabilité informatisée et une en électricité du bâtiment. La Banque a confirmé dans la même communication que l'UTE avait payé l'établissement pour les 3 PAP inscrits dans cette option.

3.24 Selon les conseillers des requérants, bien que son cours ait été payé, une PAP n'a pas pu terminer ses études parce qu'elle ne pouvait pas payer le transport jusqu'à l'université.

3.25 Un autre PAP avait demandé à la BID et à l'UTE s'il était possible de réajuster cette composante pour financer une deuxième année de formation, comme les autres composantes avaient été réajustées. L'Administration et l'UTE, soucieuses de préserver l'esprit de l'accord de rétablissement des moyens de subsistance, ont accepté cette demande et ont étendu le financement de cette option à une deuxième année de formation. D'après les communications avec les conseillers des requérants, cette PAP a abandonné la deuxième année de formation.

Graphique 6. État de conformité de l'option « Formation Professionnelle » au 30 avril 2023



- 3.26 Livraison de kits scolaires. Les conseillers des requérants ont signalé que tous les kits scolaires ont été distribués.
- 3.27 Mesures liées aux impacts sociaux et environnementaux du PIC. Le 19 mars 2023, l'UTE a partagé avec les Parties un rapport sur les mesures d'atténuation des impacts sociaux et environnementaux du PIC. Ce rapport détaille un plan d'action sur les mesures à prendre concernant (i) la gestion des déchets solides domestiques, (ii) la gestion des déchets solides non organiques dans le PIC, (iii) la gestion des déchets dangereux dans le Parc, (iv) la protection des berges de la rivière Trou du Nord, (v) le traitement et control des eaux usées domestiques et industrielles du PIC, (vi) l'implication des parties prenantes – communautés entourant le Parc, (vii) le mécanisme de gestion des plaintes, (viii) le service de recrutement pour les industries du PIC, (ix) le plan de transport interne, et (x) la construction et l'exploitation de la cafétéria au sein du PIC.
- 3.28 Lors d'une réunion plénière le 12 avril 2023, l'UTE a indiqué que le prochain rapport sur les mesures d'atténuation des impacts sociaux et environnementaux du PIC sera communiqué aux parties au cours du prochain trimestre et qu'il contiendra des mises à jour sur les mesures prises et leurs résultats. Les requérants ont exprimé leur préférence pour disposer d'un espace exclusif pour échanger sur le premier rapport et exprimer leurs préoccupations concernant le plan d'action présenté dans ce rapport. L'UTE, la Direction de la BID et les requérants ont convenu d'organiser une session facilitée par le MICI pour l'échange exclusif sur les mesures visant à atténuer les impacts sociaux et environnementaux du PIC, qui se tiendra en juin.

#### IV. CONCLUSIONS ET PROCHAINES ÉTAPES

- 4.1 Au cours de la période couverte par le présent rapport, le Mécanisme a réalisé des progrès significatifs. En particulier, des résultats tangibles ont été obtenus en ce qui concerne les options "Accès à la Terre", "Équipements Spécialisés" et "Formation Professionnelle". Le MICI a observé qu'au cours de la quatrième année de suivi, 18 PAP ont accédé à la terre, 26 équipes spécialisées et 2 ont achevé une année de formation professionnelle. Le Mécanisme a en outre noté que l'UTE avait communiqué aux requérants son premier rapport sur les mesures visant à atténuer les impacts sociaux et environnementaux du consentement préalable donné en connaissance de cause.
- 4.2 Le MICI a enregistré des progrès significatifs dans la composante « Accès à la Terre » grâce à la livraison de 3 parcelles de terres privées et de 15 registres des droits de bail et d'utilisation des terres de l'État d'Haïti, ce qui a assuré l'accès à la terre à 18 PAP au cours de la quatrième année de suivi. Le Mécanisme souligne les efforts et l'engagement des Parties dans la création d'une feuille de route avec des dates et des processus clairs, contribuant à faire progresser la mise en œuvre de cette composante et à surmonter les défis structurels dans le processus d'identification des terres et de vérification des documents. En outre, cette feuille de route garantit que les PAP n'achèvent pas le processus d'Accès à la Terre dans les délais convenus sont intégrés au deuxième cycle du « Programme de Graduation » ou ont accès aux « Équipements Spécialisés ».
- 4.3 Le Mécanisme a constaté la conclusion du programme « Accès aux équipements », dont 89 PAP ont bénéficié. Cependant, 9 PAP qui avaient choisi cette option ne figuraient pas sur la liste des 89 bénéficiaires, en raison de difficultés de communication interne de la *Commission* et de communication entre la BID, l'UTE et les requérants. Le MICI souligne l'engagement et la flexibilité de la Banque et de l'UTE dans la réalisation d'un deuxième programme « Accès aux équipements » pour ces 9 PAP.
- 4.4 En ce qui concerne le volet « Programme de Graduation », le MICI n'a observé aucun changement dans la période analysée, puisque le programme avait pris fin en avril 2022. Cependant, le Mécanisme a enregistré 21 PAP inscrits dans cette composante qui n'ont pas participé au programme mis en œuvre par *Sonje Ayiti*, ce qui souligne une fois de plus les difficultés de communication interne au sein du Comité et entre la BID, l'UTE et les requérants. Cependant, l'UTE et la Banque se sont engagés à mener un deuxième cycle du « Programme de Graduation » pour ces 21 PAP et pour les PAP qui ne parviennent pas à obtenir « l'Accès à la Terre » et choisissent d'être transférés à cette option.
- 4.5 Le MICI n'a enregistré aucun progrès dans le volet « Accès à l'Emploi ». L'insécurité dans le pays, la crise du carburant et l'instabilité économique ont fini par affecter la capacité du Parc à générer des emplois, et en février 2023, la plus grande entreprise présente dans le PIC a annoncé la réduction de ses opérations et de ses effectifs<sup>4</sup>. Selon les conseillers demandeurs, cela a touché au moins 17 PAP qui ont été licenciés en février 2023. De même, l'échange constructif entre les Parties a conduit la BID et l'UTE à proposer une formation au second semestre 2023 en coupe et couture pour augmenter l'employabilité des PAP.

---

<sup>4</sup> <https://www.miamiherald.com/news/nation-world/world/americas/haiti/article271963327.html>

- 4.6 Les pourcentages de réalisation de l'accord accumulés à ce jour sont de 19 % dans le volet « Accès à l'Emploi », 33 % dans le volet « Accès à la Terre », 100 % dans le volet « Équipes spécialisées », 89 % dans le volet « Programme de Graduation » et 100 % dans le volet « Formation Professionnelle ».
- 4.7 Tout au long de la période considérée, divers défis structurels ont eu des conséquences sur la réalisation de l'accord. Le contexte sociopolitique complexe du pays et les conditions de sécurité fragiles ont affecté les activités de mise en œuvre et de suivi en limitant les déplacements nationaux et internationaux. La crise du carburant dans le pays, aggravée par la saisie et l'arrêt des livraisons de carburant par les gangs, a affecté les transports, l'accès à l'énergie et les communications en Haïti. Plus précisément, la fermeture du PIC entre octobre et décembre 2022 a eu une incidence sur l'approvisionnement en énergie dans les environs, et donc sur les requérants, qui ne seraient pas en mesure de recharger leur téléphone cellulaire ou de se déplacer. En outre, une grande partie du groupe vit dans des zones avec peu ou pas de connectivité Internet, et avec des signaux téléphoniques souvent instables. Cela a eu une incidence directe sur le processus de collecte et de délivrance des documents pour la composante « Accès à la Terre ».
- 4.8 En plus de la nécessité d'assurer des processus transparents et l'accès à l'information, il est essentiel de gérer l'information efficacement et de disposer de pièces justificatives, en plus de faciliter la compréhension des PAP sur les étapes et les exigences des processus d'accès aux prestations. Le MICI a observé qu'une grande partie du retard dans les processus de mise en œuvre, ainsi que des PAP qui ont été exclus de la mise en œuvre du « Programme de Graduation » et « Accès aux Équipements », était due à des divergences dans les listes de bénéficiaires ou à un manque de clarté quant aux actions et aux documents nécessaires pour aller de l'avant avec les processus des options de l'accord.
- 4.9 Enfin, le Mécanisme souligne le rôle fondamental du *Komité* et de ses conseillers dans la mobilisation des requérants pour la mise en œuvre de l'Accord. Cependant, le MICI souligne l'importance de renforcer davantage les processus de communication au sein du *Kolektif*, notamment compte tenu des défis logistiques de communication avec les PAP. Étant donné que le processus entre dans sa cinquième et dernière année de suivi, le Mécanisme considère qu'il est nécessaire de renforcer également les processus de communication du PIC avec la communauté, en se référant principalement aux aspects socio-environnementaux du Parc.
- 4.10 Au cours de l'année 2023, le MICI poursuivra ses activités de suivi en organisant et en animant des sessions virtuelles du Comité de Suivi. Si les conditions relatives à la sécurité du pays le permettent et que le Mécanisme le juge nécessaire, le MICI effectuera une mission à Caracol au cours du second semestre 2023 afin d'évaluer les progrès accomplis dans le respect de l'Accord. Le Mécanisme fournira un soutien opportun aux parties selon les besoins et continuera d'évaluer les conditions qui pourraient créer des difficultés dans l'achèvement du processus. En décembre 2023 sera publié le cinquième rapport annuel de suivi, qui rendra compte des différentes actions menées et des progrès réalisés. Selon le paragraphe 35 de la politique MICI, la période de suivi des accords conclus ne dépassera pas 5 ans à compter de la signature de l'accord. Comme établi dans les lignes directrices de la phase de consultation, le MICI préparera un rapport de suivi final détaillant la conformité totale ou partielle aux accords et, une fois divulgué, le traitement du dossier prendra fin.